



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER
315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 28 novembre 2025

DELIBERATION N° 2025-037

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit novembre, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, au siège du Syndicat, 315 rue des Frênes à POMEYS, après convocation légale du 24 novembre 2025.

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 21 novembre 2025, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité Syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Nombre de membres :

En exercice : 143

Présents : 7

Votants : 7

Quorum : /

Affichage : 01/12/2025

Secrétaire de séance : Michel CHARMET

Délégués des Communes et EPCI présents :

MONTROTTIER (Bernard CHAVEROT), POMEYS (Jean-Marc GOUTAGNY; Didier LUXEMBOURGER), RONTALON (Michel JOYAUX), SAINT ANDRE LA COTE (Isabelle DRAGOL), ST GENIS L'ARGENTIERE (Joseph VOLAY), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (Michel CHARMET)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

CHAMBOST LONGESSAIGNE (Richard SOULARD ; Raphaëlle RABILLON), CHAUSSAN (Chantal BESSON), MEYS (Philippe GARNIER), POUILLY LES FEURS (André MOINE), RIVERIE (Eric MAISONNEUVE, Maryline RIVOLIER)

Objet: Budget 2025 - Décisions modificatives n°1

Pour la bonne exécution et la conformité des opérations comptables, il y a lieu d'apporter les modifications suivantes aux prévisions votées au Budget Primitif 2025 :

SECTION EXPLOITATION

<u>Recettes :</u>	7011	Ventes d'eau.....	+ 315 000,00 €
	70126	Redevance performance réseaux d'eau potable ...	- 15 000,00 €
<hr/>			
+ 300 000,00 €			

<u>Dépenses :</u>	023	Autofinancement	+ 253 500,00 €
	6155	Entretien matériel roulant.....	+ 500,00 €
	625	Déplacements, missions et réceptions.....	+ 2 500,00 €
	626	Frais postaux-télécommunications	+ 300,00 €
	6288	Autres	+ 3 200,00 €
	66111	Intérêts des emprunts	+ 40 000,00 €
<hr/>			
+ 300 000,00 €			

SECTION INVESTISSEMENT

<u>Recettes :</u>	021	Autofinancement	+ 253 500,00 €
	1641	Emprunt.....	- 980 000,00 €
<hr/>			
- 726 500,00 €			

<u>Dépenses :</u>	1641	Emprunts	- 11 500,00 €
	203	Etudes	- 50 000,00 €
	2313-025	Constructions – Programme 2025.....	- 565 000,00 €
	2315-92	Canalisations – Programme 2023.....	- 265 000,00 €
	2315-024	Canalisations – Programme 2024.....	- 400 000,00 €
	2315-025	Canalisations – Programme 2025.....	+ 565 000,00 €
<hr/>			
- 726 500,00 €			

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE cette décision modificative n° 1.
- ✓ SOUMET au visa de dépôt en Préfecture la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Président,

Bernard CHAVEROT

Le secrétaire de séance,

Michel CHARMET